

## Conditions de l'action

**« Bénéficiez de 10 000 km de CNG gratuits chez DATS 24 ! Profitez de cette action à l'achat d'un véhicule au CNG chez D'Ieteren. »**

### I. Qui organise cette action ?

Cette action est organisée conjointement par la S.A. DATS 24, dont le siège social est établi à Edingensesteenweg 196, Hal (ci-après : DATS 24), et la S.A. D'Ieteren, dont le siège social est établi à Rue du Mail 50, 1050 Bruxelles (ci-après : D'Ieteren).

DATS 24 et D'Ieteren sont dénommés conjointement ci-après les « Organismes ».

### II. À quoi les présentes conditions s'appliquent-elles ?

Ces conditions sont valables pour l'action « Bénéficiez de 10 000 km de CNG gratuits chez DATS 24 ! » Profitez de cette action à l'achat d'un véhicule au CNG chez D'Ieteren. » (ci-après : l'« Action »). Les organismes se réservent le droit d'utiliser des variantes du titre de la présente Action dans leurs communications. Ces variantes demeureront toutefois clairement identifiables comme étant en rapport avec le contenu de l'Action, qui reste inchangé. Les présentes conditions s'appliqueront également aux variantes du titre de la présente Action.

En prenant part à l'action, le participant accepte ces conditions sans réserve. Aucune contestation à ce sujet ne sera prise en considération.

Les conditions de cette action sont à consulter, télécharger et imprimer pendant la période de validité de l'Action sur [DATS 24](#) - [Volkswagen](#) - [Skoda](#) - [Volkswagen CADDY](#) - [SEAT](#) - [Audi](#).

### III. Quelle est la période de validité de l'action ?

L'action est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 28 février 2018 inclus, à l'exception du VW CADDY CNG (LIFE), voir ci-dessous\*.

Si l'une des quantités maximales suivantes établies pour chaque marque est atteinte avant la fin de l'Action, il ne sera plus possible de prendre part à l'Action pour ladite marque.

- 200 véhicules CNG d'un concessionnaire officiel ŠKODA du groupe D'Ieteren
  - Modèle ŠKODA OCTAVIA G-TEC
  - Modèle ŠKODA OCTAVIA COMBI G-TEC
- 200 véhicules CNG d'un concessionnaire officiel SEAT du groupe D'Ieteren
  - Modèle SEAT MII CNG
  - Modèle SEAT Ibiza CNG
  - Modèle SEAT Leon 5D CNG
- 400 véhicules CNG d'un concessionnaire officiel Volkswagen du groupe D'Ieteren
  - Modèle Volkswagen UP CNG
  - Modèle Volkswagen Polo CNG
  - Modèle Volkswagen Golf CNG
- 250 véhicules CNG d'un concessionnaire officiel Audi du groupe D'Ieteren
  - Modèle Audi A3 Sportback g-tron
  - Modèle Audi A4 Avant g-tron

- Modèle Audi A5 Sportback g-tron

Quoi qu'il en soit, les participations n'entreront plus en ligne de compte après le 28 février 2018.

*\*L'action est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 janvier 2018 inclus pour le VW CADDY CNG (LIFE) (valable exclusivement sur le Caddy CNG Maxi + court). Si le nombre maximal de 100 véhicules vendus du modèle Volkswagen CADDY CNG (LIFE) a été atteint avant le 31 janvier 2018, il ne sera plus possible de prendre part à l'Action.*

*Quoi qu'il en soit, les participations pour le VW CADDY CNG (LIFE) n'entreront plus en ligne de compte après le 31 janvier 2018.*

#### **IV. Qui peut participer à cette action ?**

L'Action est ouverte aux particuliers et aux entreprises à l'exception de Fleetco et de DATS 24 Achats.\* Et plus particulièrement à toute personne physique domiciliée en Belgique et âgée d'au moins 18 ans ainsi qu'à toute personne morale inscrite à la Banque-Carrefour belge des Entreprises. Les collaborateurs des Organisateur ainsi que leur famille, agents ou distributeurs ne peuvent pas participer à la présente Action.

*\*À l'exception du VW Caddy CNG (Life). Dans ce cadre, la présente action est uniquement valable pour les particuliers.*

#### **V. En quoi l'action consiste-t-elle ?**

Durant la période de validité de la présente Action, chaque participant répondant aux conditions de l'Action, telles que stipulées dans l'article VI des présentes conditions, se verra remettre une carte carburant DATS 24 lui offrant l'équivalent de 10 000 km de CNG gratuits chez DATS 24. Cet équivalent est fixé par les Organisateur à une intervention sous la forme de pleins CNG d'une valeur totale de :

- 365 euros de CNG chez DATS 24 pour les 200 premiers véhicules CNG d'un concessionnaire officiel ŠKODA du groupe D'Ieteren et des modèles ŠKODA OCTAVIA G-TEC et OCTAVIA COMBI G-TEC.
- 388 euros de CNG chez DATS 24 pour les 200 premiers véhicules CNG d'un concessionnaire officiel SEAT du groupe D'Ieteren et des modèles SEAT MII CNG, SEAT Ibiza CNG et SEAT Leon 5D CNG.
- 365 euros de CNG chez DATS 24 pour les 400 premiers véhicules CNG d'un concessionnaire officiel Volkswagen du groupe D'Ieteren et des modèles Volkswagen UP CNG, Volkswagen Polo CNG et Volkswagen Golf CNG.
- 419 euros de CNG chez DATS 24 pour les 250 premiers véhicules CNG d'un concessionnaire officiel Audi du groupe D'Ieteren et des modèles Audi A3 Sportback g-tron, Audi A4 Avant g-tron et Audi A5 Sportback g-tron.
- 469 euros de CNG chez DATS 24 pour les 100 premiers véhicules CNG du modèle Volkswagen CADDY CNG (LIFE) d'un concessionnaire officiel Volkswagen du groupe D'Ieteren.

Le délai couvrant les 10 000 km de pleins de CNG gratuits prend cours lors de la remise de la/des voiture(s) au participant. À partir de ce moment, le participant peut choisir librement pendant un an à quel moment il consacre l'intervention à ses pleins de CNG chez DATS 24.

L'intervention n'est plus valable à l'issue du délai d'un an. Cela signifie qu'une fois ce délai dépassé, le participant n'aura plus droit au montant restant éventuel de l'intervention.

Celle-ci ne peut être utilisée que pour faire le plein de CNG chez DATS 24. Pour ce qui est du plein d'autres carburants tels que le diesel et l'essence, le participant supportera personnellement tous les frais et les Organismes n'interviendront aucunement.

Cette intervention ne peut pas être échangée ni convertie en espèces ou en nature.

## **VI. Conditions de participation à l'action**

Afin de pouvoir prendre part valablement à l'action, le participant doit passer par les étapes suivantes :

1. Le participant doit, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 28 février 2018, acquérir, auprès d'un concessionnaire officiel du réseau D'Ieteren en Belgique, au moins 1 véhicule CNG parmi :
  - a. les 200 premiers véhicules CNG auprès d'un concessionnaire officiel ŠKODA du groupe D'Ieteren et des modèles ŠKODA OCTAVIA G-TEC et OCTAVIA COMBI G-TEC.
  - b. les 200 premiers véhicules CNG auprès d'un concessionnaire officiel SEAT du groupe D'Ieteren et des modèles SEAT MII CNG, SEAT Ibiza CNG et SEAT Leon 5D CNG.
  - c. les 400 premiers véhicules CNG auprès d'un concessionnaire officiel Volkswagen du groupe D'Ieteren et des modèles Volkswagen UP CNG, Volkswagen Polo CNG et Volkswagen Golf CNG.
  - d. les 250 premiers véhicules CNG auprès d'un concessionnaire officiel Audi du groupe D'Ieteren et des modèles Audi A3 Sportback g-tron, Audi A4 Avant g-tron et Audi A5 Sportback g-tron

ou

Le participant doit, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 janvier 2018, se porter acquéreur au moins de l'un des 100 premiers véhicules du modèle CADDY (LIFE) auprès d'un concessionnaire officiel Volkswagen du groupe D'Ieteren.

2. Lors de la remise de son véhicule, le participant recevra une carte carburant DATS 24 chargée du montant de l'intervention ainsi qu'un code PIN unique lui permettant de faire le plein de CNG chez DATS 24.
3. À compter de la remise de son véhicule, le participant pourra utiliser la carte carburant DATS 24 pendant 1 an ou jusqu'à épuisement de l'intervention.
4. Le participant ne conservera pas son code PIN et sa carte carburant au même endroit.
5. Le participant respectera les consignes de sécurité d'application dans les stations de carburant DATS 24.

En cas d'abus, de tricherie, de fraude ou si les circonstances l'exigent, les Organismes se réservent expressément le droit (a) d'exclure purement et simplement le(s) participant(s) concerné(s) ou (b) de modifier l'action en tout ou en partie, de la reporter, de l'écourter ou de l'annuler.

## **VII. Respect de la vie privée**

Les participants sont contraints de fournir des informations correctes, actualisées et complètes. Les Organismes peuvent demander aux participants d'apporter une preuve de leur identité ou

compétence (en cas de participation d'une personne morale) ainsi que de leur enregistrement valable au domicile qu'ils ont renseigné ou de leur inscription à la Banque-Carrefour belge des Entreprises.

Les données (personnelles) des participants tombent sous l'application de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection des données à caractère personnel. Les Organisateur traitent ces données comme des informations confidentielles et ne les communiqueront jamais à des tiers. Elles seront utilisées dans le cadre du bon déroulement de cette action.

#### **VIII. Responsabilité**

Les Organisateur ne pourront pas être tenus responsables de tout dommage découlant de la participation à l'action, sauf si ce dommage résulte d'un agissement intentionnel ou d'une faute grave de la part des Organisateur.

Les organisateur ne pourront pas être tenus responsables, que ce soit au regard de la loi ou d'une convention, des éventuels dommages indirects de l'action. Les Organisateur déclinent toute responsabilité en matière d'accidents, de retard de livraisons, de dommages ou de frais supplémentaires de quelque nature que ce soit, découlant de l'action, de la promotion, de l'octroi ou de la réception de l'intervention. Les Organisateur ne pourront pas être tenus responsables de dommages découlant d'erreurs sur les documents imprimés. Les documents seront donc sous réserve de modifications et fautes de frappe et d'impression. Les Organisateur ne seront pas responsables non plus de tout manquement technique et/ou retard au niveau des envois.

Les Organisateur déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de la carte carburant DATS 24 concernée par cette action. En cas de perte ou de vol, le participant n'aura pas droit à une nouvelle intervention.

#### **IX. Dispositions finales**

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des dispositions des présentes conditions n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. Les organisateur se réservent le droit d'adapter, d'ajouter ou de supprimer des dispositions du/au présent règlement. Toute hypothèse non prévue sera traitée par les Organisateur, dont la décision sera contraignante.

Le présent règlement est soumis au droit belge. Tout litige relatif à l'application du présent règlement est du ressort exclusif des tribunaux de Bruxelles.

Établi à Hal le 26/12/2017